

* * *

C'est le 17 juillet 1680 que se creusa la première fosse sous le choeur de la nouvelle église, ouverte au culte depuis deux années seulement. Ce fut pour Gilles Perot, frappé d'apoplexie, le dimanche précédent, dans le jardin du séminaire, au moment où il se préparait à chanter la grand'messe. Trois sulpiciens étaient morts avant lui. Du premier, massacré par les cruels Iroquois, les bourreaux avaient emporté la tête. Il se nommait Jacques LeMaistre et travaillait, au moment où les Sauvages le surprirent, à la construction du premier séminaire. Son corps fut enterré le lendemain de sa

On mit la grande tenture noire, les 6 grands chandeliers à l'autel, avec leurs souches : vers le bas du choeur, le grand catafalque, sur les 5 degrés duquel il y avait des chandeliers triangulaires, argentés et de cuivre avec leurs souches, savoir aux quatre coins des degrés, et au milieu, en tout 40. Sur la représentation était une étole violette, pendante et non croisée. Le haut de l'étole, qui regardait l'autel, était couvert d'une mitre blanche, sans crêpe ; et sur le bas de l'étole était un chapeau noir avec un ruban vert autour de la calotte. Il n'y avait ni crosse, ni bougeoir, ni livre, ni daïs au-dessus de la représentation.

Le 19 juillet 1818, Dimanche du Saint-Scapulaire, à 7 heures on sonna pour le service et enterrement de Mr. T. B. Guillon sous-diacre. Les glas à 4 cloches : soupirs avec la 2e et 3e cloche. On revêtit le corps d'un amict aube, et ceinture. On y auroit ajouté un manipule, si le corps avait pu demeurer découvert, mais on fut obligé de fermer le cercueil ; sur le drap mortuaire qui le couvroit on ne mit rien : peut-être qu'on auroit pu mettre un manipule violet. Le clergé alla chercher le corps en ville, chez Mr. Guillon père du défunt. Quatre ecclésiastiques portèrent les coins du drap mortuaire. A l'église trois autels seulement en noir. Degrés noirs, huit chandeliers de cuivre, et grands cierges comme pour les prêtres du Séminaire. Le corps placé de même, la tête vers l'autel. En arrivant au choeur, rép. : *Subvenite*, puis le service ; et ensuite, *Non intres, Libera*, et le reste comme pour les laïques. Point de cierge pour le clergé. Le corps fut enterré dans la voûte qui est sous le choeur.